

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ le NEUF AVRIL
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à dix-huit heures
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Madame Valérie BAUD PACHON - première adjointe

Date de convocation du Conseil municipal : 04 avril 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 18

Quorum : 12

Nombre de pouvoirs : /

Nombre de votants : 18

- Pour : 18

- Contre : /

- Abstention : /

Présents : 18

Mmes, MM. BAUD PACHON Valérie, MARCHAND Thierry, ANTHONIOZ TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, THORENS Valérie, FOURNET Bernard, VERNET Josette, MUET Daniel, MARULLAZ Marie-Paule, BÉARD Patrick, BRAIZE Jean-Michel, BAUD Philippe, LEFANT Myriam, COQUILLARD Michel, RAYBAUD MARTIGNONI Florence, GAYDON Jeanine, ROSSET Emmanuelle, GAYDON Jean-François

Absents et excusés : 05

Mmes, MM. TROMBERT Fabien, PAGE Olivier, MUGNIER CASTEX Margaux, RASERA Louise, BERGER Jean-François - maire

- Madame Marie-Paule MARULLAZ a été désignée secrétaire -

D_2025_04_09

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET ANNEXE « EAU ET ASSAINISSEMENT » : ADOPTION

*Jean-François BERGER- maire -, ne participe pas au vote et quitte la salle,
Valérie BAUD PACHON - première adjointe - assure la présidence de séance*

Vu le CGCT et notamment les articles L2121-31 et L1612-12 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal approuvant le budget primitif 2024 en date du 11/04/2024,

Vu, le cas échéant, les décisions modificatives,

Ayant entendu l'exposé de Josette VERNET, conseillère municipale, le maire ayant quitté la salle au moment du vote et le conseil municipal siégeant sous la présidence de la 1^{ère} adjointe, conformément à l'article L2121-14 du CGCT,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le compte administratif du budget annexe « Eau et assainissement » de l'exercice 2024, arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Résultats
Résultat de clôture 2023	602 995,65 €	140 856,08 €	743 851,73 €
Affectation au financement de l'investissement	0,00 €		0,00 €
Recettes 2024	3 317 788,45 €	735 955,93 €	4 053 744,38 €
Dépenses 2024	2 142 396,68 €	879 752,40 €	3 022 149,08 €
Résultat avant report	1 175 391,77 €	- 143 796,47 €	1 031 595,30 €
Résultat de clôture 2024	1 778 387,42 €	- 2 940,39 €	1 775 447,03 €

DONNE quitus au maire.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Morzine, le 10 avril 2025.

La secrétaire de séance,
Marie-Paule MARULLAZ.



Le maire de Morzine
Jean-François BERGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.
